

Comparabilité des données et des différentes sources

Les statistiques sont fondées sur un recensement de toutes les régies des alcools provinciales et territoriales. Le rapprochement entre les données financières et celles des rapports annuels des régies a été fait. On a vérifié l'exactitude et l'intégralité des données non financières, et communiqué avec les répondants pour confirmer ou expliquer les variations.

La valeur des ventes de boissons alcoolisées ne comprend pas les taxes générales de vente et la valeur des contenants consignés. Jusqu'au 31 décembre 1990, la valeur des ventes au détail comprenait la taxe de vente fédérale. Avec l'introduction, le 1er janvier 1991, de la taxe fédérale sur les produits et les services (TPS), celle-ci est exclue de la valeur des ventes au détail plutôt qu'incluse dans la valeur des ventes. Pour obtenir des données comparables à celles des années antérieures, nous avons ajouté la TPS à la valeur des ventes.

La valeur et le volume des ventes par habitant sont calculés en utilisant la population âgée de 15 ans et plus. Cette pratique de Santé Canada permet de présenter un indicateur plus réaliste des tendances de la consommation de boissons alcoolisées. Ceci permet la comparaison avec d'autres pays et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), car ceux-ci présentent aussi les données sur la consommation de boissons alcoolisées par habitant en utilisant le nombre d'habitants âgés de 15 ans et plus. Les données sur la population proviennent du tableau CANSIM 051-0001 « Estimations de la population, selon le groupe d'âge et le sexe au 1er juillet, Canada, provinces et territoires, annuel (personnes sauf indication contraire) ».

Le volume des ventes de boissons alcoolisées en litres d'alcool absolu est calculé en multipliant le volume des ventes par le pourcentage d'alcool par volume. Dans le cas des spiritueux, le pourcentage d'alcool est de 40 % par volume sauf pour les liqueurs (20 %) et les coolers à base de spiritueux (5 %). Le pourcentage d'alcool de la plupart des vins varie entre 11 % et 12 %. Ainsi, le taux de conversion des vins est établi à 11,5 %. Cependant, certains vins peuvent contenir un pourcentage d'alcool supérieur ou inférieur à ces niveaux. Le taux de conversion utilisé pour les coolers à base de vins est de 5 %. Le taux de conversion pour la bière est également établi à 5 %. Le niveau d'alcool de la plupart des bières varie entre 4 % et 6,5 %.